



Seyssuel, le 20 juillet 2026

ARRÊTÉ 2026-ARR_55

**CONSTATATION DES INTEMPERIES (GRELE) SURVENUES LE 16 JUILLET 2026
SUR LA COMMUNE DE SEYSSUEL**

La Maire de la commune de SEYSSUEL,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Considérant que des épisodes de grêle ont affecté le territoire de la commune de SEYSSUEL le 16 juillet 2026 entre 18h30 et 18h50,

Considérant que ces intempéries ont causé des dégâts matériels sur les biens publics et privés,

Considérant la nécessité d'attester officiellement de cet évènement pour faciliter les déclarations des administrés auprès de leurs assurances,

ARRETE

ARTICLE 1 : Il est constaté que des épisodes de grêle ont touché la commune de SEYSSUEL le 16 juillet 2026 entre 18h30 et 18h50, causant des dégâts sur les biens publics et privés.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut être joint par les administrés à leur déclaration de sinistre auprès de leur assurance, en complément des autres justificatifs éventuellement requis.

ARTICLE 3 : Madame le Maire est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié en mairie et affiché sur le site internet de la commune.

Virginie NOVOTNY
Maire

